



## **Session au Laus – Les Marcheurs de la Bible** **Session du 10/09/2023 à 18h au 16/09/2023 à 14h.**

A la découverte de l'importance de la marche dans la Bible, en s'attardant sur quelques grandes figures bibliques... Une session organisée par le Service diocésain des pèlerinages du diocèse de Gap et d'Embrun. Chaque jour, une randonnée en montagne, avec piques-niques fournis par l'hôtellerie du sanctuaire. 4-6 heures de marche effective, 400 – 800 m de dénivelé. Messe en montagne, temps de partage et méditation

***Attention une condition physique minimale,  
et une pratique occasionnelle de la randonnée en montagne sont nécessaires pour participer.***

### **INFORMATIONS- PRIX - PRESTATIONS COMPRISES OU NON**

6 jours et 6 nuits en pension complète.

#### Déroulement :

La session commence avec une messe au sanctuaire le dimanche à 18h et se termine le samedi qui suit après le repas de midi, vers 14h.

#### Hébergement et restauration:

Sanctuaire ND du Laus 05130 SAINT ETIENNE LE LAUS - Tel: 04 92 50 30 73

Chaque participant est tenu d'avoir sur lui un titre d'identité (Passeport ou CNI) en cours de validité et à jour des visas et permis de séjour pour les étrangers.

#### Prix :

**Le prix total est de :**

- de 625 euros/personne en chambre simple avec sanitaires (douches/wc) inclus
- de 565 euros/personne en chambre double avec sanitaires (douches/wc) inclus
  
- de 540 euros/personne en chambre simple avec lavabo (sanitaires à l'étage)
- de 510 euros/personne en chambre double avec lavabo (sanitaires à l'étage)

Si vous choisissez chambre double sans que personne ne puisse compléter la chambre, un supplément chambre simple vous sera demandé.

**Le prix total comprend:** l'hébergement en chambre simple ou double, avec sanitaires inclus (douche et WC) ou simple lavabo (sanitaires à l'étage), suivant la prestation choisie, la restauration en pension complète (petit déjeuner, picnic le midi et dîner), la taxe de séjour, l'accompagnement des journées en randonnée par un professionnel diplômé.

**Le prix ne comprend pas:** tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus, entre autres, le transport jusqu'au sanctuaire (possibilité de navette depuis la gare SNCF à réserver directement au sanctuaire), boissons supplémentaires et dépenses personnelles, le transport jusqu'au départ des activités randonnées (covoiturage à titre gratuit), l'assurance annulation, extras en tout genre...

Le solde du règlement par chèque est à envoyer en même temps que l'inscription. Les règlements par chèques, virements, chèques vacances sont acceptés. Tous les règlements doivent pouvoir être encaissé au plus tard le jour du début de la session. Les chèques sont à libeller à l'ordre des PELERINAGES DIOCESAINS. Tous les prix sont en EUROS et sont non révisables.

## PROGRAMME DETAILLE

**Possibilité de venir plus tôt ou de prolonger le séjour : voir directement avec le sanctuaire.**

**Tous les jours, vêpres à 18h30 et complies à 21h15 à la basilique pour ceux qui le souhaitent.**

### Dimanche

- 18h Messe – rdv sur le parvis de la Basilique
- 19h Repas
- 20h15 Temps d'accueil convivial et de présentation

### Lundi

- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h15 pendant lequel il faut prendre son pique-nique
- **RENDEZ-VOUS : 8h15 départ en covoiturage de la réception du sanctuaire, jusqu'aux Borels (45 min.)**

#### **Randonnée : Refuge et Cascade du Tourond**

Une belle randonnée pour commencer, dans la vallée sauvage du Champoléon, au coeur du parc national des Ecrins. Le vallon du Tourond nous amènera jusqu'au refuge et la cascade, avec la possibilité d'apercevoir quelques bouquetins... **Pendant la randonnée, messe et temps de partage**

#### **RÉSUMÉ :**

Massif : Champsaur

Temps de marche effective aller-retour : env. 4h

Dénivelé : +450m /-450m

Longueur : 8,5 km

Altitude max : 1750m

- 19h Repas au sanctuaire
- 20h15 Soirée initiation marche afghane

### Mardi

- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h pendant lequel il faut prendre son pique-nique
- **RENDEZ-VOUS : 8h départ en covoiturage de la réception du sanctuaire, jusqu'au col du Festre (55 min.)**

#### **Randonnée : Le Col des Aiguilles**

A la découverte de l'étonnant massif calcaire du Dévoluy. Nous suivrons le GR qui fait le tour de ce massif, en passant par la cascade de Saute Auré, pour parvenir au col situé entre deux belles aiguilles calcaires. L'itinéraire de descente nous fera passer par le Collet, et une petite montée jusqu'à la Tête du Jas des Arres, d'où un très beau panorama s'offrira à nous. **Pendant la randonnée, messe en pleine nature, et temps de partage**

#### **RÉSUMÉ :**

Massif : Devoluy

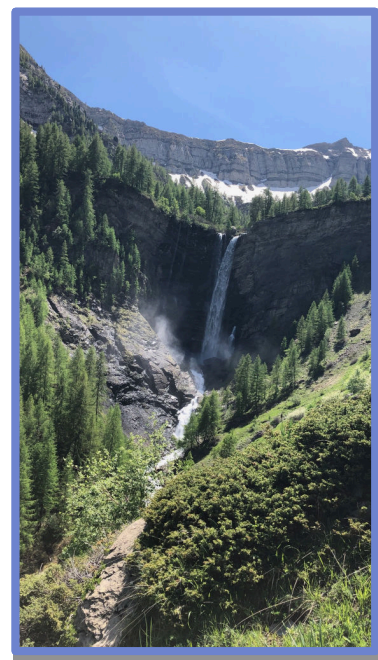
Temps de marche effective : env. 6h

Dénivelé : +800m /-800m

Longueur : 12km

Altitude max : 2003m

- Retour sanctuaire vers 17h30
- 18h30 Vêpres
- 19h Repas au sanctuaire
- 20h15 Soirée libre détente - jeux



## Mercredi

- **Petit déjeuner entre 6h30 et 7h pendant lequel il faudra prendre son pique-nique**

- **RENDEZ-VOUS 7h Départ en covoiturage depuis la réception, pour le parking Grand Clot (50 min.)**

### **Randonnée : Grand Morgon**

La première partie de la montée se fait dans les bois, à l'écoute des cassenoix mouchetés. Puis nous arriverons au cirque du Morgon, et ferons le tour par le Pic et les crêtes pour nous amener au lac et à la petite chapelle de plein air, où nous célébrerons la messe. Au sommet, une vue majestueuse et imprenable sur le lac de Serre Ponçon nous attend, et à la descente. **Messe au petit lac** et temps de partage, puis halte et temps de prière silencieuse à l'abbaye de Boscodon...



### **Résumé**

Temps de marche effective : 6h

Dénivelé : +750m /-750m

Longueur : 8km

Altitude max : 2324m

- **Retour sanctuaire vers 17h30**

- **18h30 Vêpres**
- **19h Repas au sanctuaire**
- **20h15 Soirée le "Roi des Alpes"**

## Jeudi

- **Petit déjeuner entre 7h30 et 8h pendant lequel il faut prendre son pique-nique**

- **RENDEZ-VOUS : 8h départ en covoiturage de la réception du sanctuaire, jusqu'au fond parking (30 min.)**

### **Randonnée : Piolit**

Sommet emblématique de la chaîne de Chabrière, visible depuis le sanctuaire. Montée par la forêt du Sapet. **Messe au sommet** et temps de partage.

### **RÉSUMÉ :**

Massif : Champsaur

Temps de marche effective : 6h

Dénivelé : +800m /-800m

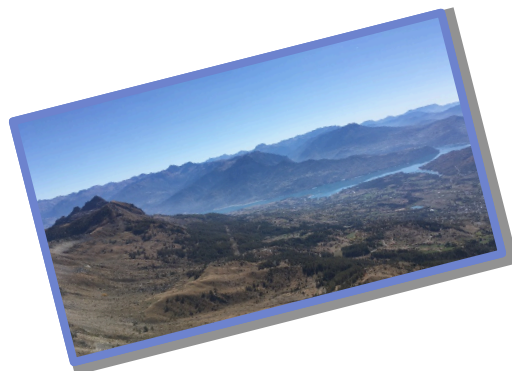
Longueur : 9,5 km

Altitude max : 2464m

- **Retour sanctuaire vers 17h00**

- **19h Repas au sanctuaire**

- **20h15 Heure sainte à la basilique pour ceux qui le souhaitent**



## Vendredi

- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h15 pendant lequel il faut prendre son pique-nique

- 8h15 Départ en covoiturage pour Les Gourniers (45 min.)

### **Randonnée : La Source de Chargès**

Une belle remontée du torrent de Chargès dans une vallée très sauvage du parc national des Ecrins. De la marmite du Géant jusqu'à sa source... Nous passerons par la chapelle saint Marcellin, premier évêque d'Embrun, la cabane du pré d'Antoni et la cabane de Chargès. Et si le groupe se sent en très grande forme, nous grimperons jusqu'au lac de la Confrérie... **Messe à la chapelle ou en nature.**  
**Temps de méditation / partage.**



### **Résumé**

Temps de marche effective : 6h  
Dénivelé : +800m /-800m  
Longueur : 14 km  
Altitude max : 2207m

- Retour sanctuaire vers 17h30

- 18h30 Vêpres

- 19h Repas au sanctuaire

- 20h15 Soirée détente libre

- 21h15 Complies

## Samedi

- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h00 pendant lequel il faut prendre son pique-nique

- RENDEZ-VOUS 8h00 Départ en randonnée : *rdv devant le parvis de la Basilique*

### **Randonnée : Les balcons du Laus - Puy Maurel**

Cette dernière randonnée nous emmènera par le col de l'Ange jusqu'à l'Ermitage pour voir le beau panorama sur le Vieux Chaillol. **Messe à l'Ermitage.** Puis nous poursuivrons la montée jusqu'au Puy Maurel, en espérant apercevoir la Barre des Ecrins s'il fait beau. Nous y prendrons un **dernier temps de partage.** Nous redescendrons en direction du col du Tourrond pour rejoindre le sanctuaire.



### **Résumé**

Sortie : Journée  
Temps de marche effective : 3-4h  
Dénivelé : +400m /-400m  
Longueur : 8,3km  
Altitude max : 1300m

- Retour sanctuaire vers 14h - Fin de la session

## ANNULATION

Le service des pèlerinages ne propose pas d'assurance annulation, vous craignez de devoir annuler votre session, vous devez souscrire auprès d'un assureur une assurance annulation voyage. Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Le participant a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total de la session) :

**- jusqu'à 8 jours précédant la session, retenue de 30% du prix total de la session :**

**- à partir de 7 jours précédant la session, retenue de 75% du prix total de la session :**

La session peut être annulée par le service diocésain des pèlerinages, notamment si le **nombre minimum de 6 participants** n'est pas atteint, le participant sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

**MESURE PARTICULIÈRE COVID 19 : En cas d'annulation liée à la COVID19 (restrictions de circulation, confinement, interdictions diverses, cas contact ou positif, etc ...), le total versé sera remboursé intégralement. Par ailleurs le nombre de participants sera peut-être limité par les consignes sanitaires en vigueur.**

## CONTACT RESPONSABILITÉ RÉCLAMATION

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphan 05100 Briançon, 04 92 23 30 13 , pelerinages@diocesedegap.com. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant. Le participant pourra également demander de l'aide auprès de l'accompagnateur, en cas de difficulté sur place. La direction diocésaine des pèlerinages de Gap est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au participant en difficulté. En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligences, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. L'association diocésaine de Gap a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS, 159 rue Anatole France-CS50118 I 92596 Levallois Perret Cedex I France Cette garantie porte le n°544083/12211015. L'association diocésaine de Gap a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de La Mutuelle Saint Christophe. 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n°0000010490598604

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du

paiement du solde du contrat et des frais de cession : 25€ de frais de dossier et en cas de billets de transport non cessible, le prix du billet.

Le participant peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Gap de toute réclamation, à l'adresse suivante : 17 rue Alphanth 05100 Briançon, [pelerinages@diocesedegap.com](mailto:pelerinages@diocesedegap.com) par lettre avec accusé-réception et/ou par email accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La direction des pèlerinages de Gap sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, la direction des pèlerinages de Gap dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

## CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ RANDONNÉE

Thierry Sauzay, prêtre et accompagnateur en montagne, encadre et anime les journées d'activité randonnée:

Thierry SAUZAY, Accompagnateur en Montagne - [www.altispi.fr](http://www.altispi.fr)  
SIRET 852 564 541 00039 - N° Educateur Sportif: 00521ED0061  
Assurance RC PRO: MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES,  
Cabinet S.A.G.A., BP 54 - 69922OULLINS CEDEX,  
contrat n° 105.630.300

Il se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de la sortie proposée, ou son itinéraire, en fonction des conditions (météo, niveau, et matériel des participants). Il se réserve aussi le droit de refuser des personnes qui n'auraient pas le niveau physique requis, ou le matériel demandé (chaussures adéquates...), ou qui ne suivraient pas les consignes données. En cas d'empêchement ou de force majeure, il se réserve le droit de faire appel à un autre accompagnateur en montagne déclaré, aux mêmes conditions. Pour un bon déroulement des activités et par respect pour les autres participants, les participants devront se présenter en date et heure précises au lieu de RDV. Sauf spécification, l'accès au lieu d'activité se fait par covoiturage.

**Les participants doivent arriver avec une forme physique et une préparation adaptée à l'activité qu'ils souhaitent réaliser. Les problèmes de santé particuliers, avec ou sans traitement médical, doivent être impérativement signalés à l'accompagnateur.**

La pratique des activités de montagne comporte l'acceptation d'un risque naturel. L'encadrement par un professionnel ne saurait faire totalement disparaître celui-ci. La participation à l'activité implique une certaine autonomie : les participants doivent veiller à leur sécurité et à celle des autres, en particulier en appliquant scrupuleusement les consignes fixées par l'encadrant. L'assurance du professionnel qui vous encadre couvre vos frais de recherche et secours, ainsi que votre responsabilité civile durant l'activité. Vérifiez que vous êtes convenablement assuré de manière complémentaire (frais médicaux, rapatriement...). Les animaux de compagnie (chiens...) ne sont pas admis lors de l'activité randonnée ou raquettes.

---